

Division des Examens et Concours  
Bureau des concours  
DEC 1

**ARRÊTÉ FIXANT LE CALENDRIER DU CONCOURS INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL  
DEUXIÈME CLASSE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**Session 2026**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

**VU** la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

**VU** le Décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

**VU** l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ; modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;

**VU** l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les épreuves du concours interne d'adjoint administratif principal deuxième classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2026 se dérouleront comme suit :

<b>Épreuves écrites d'admissibilité</b>	Mercredi 08 avril 2026
<b>Jury d'admissibilité</b>	Jeudi 07 mai 2026
<b>Épreuve orale d'admission</b>	Lundi 08, mardi 09, mercredi 10 juin 2026
<b>Jury d'admission</b>	Mercredi 10 juin 2026

**Article 2 :** La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation  
A Montpellier le  
18 FEV. 2026  
Isabelle CHAZAL